

Bulletin Inscription à retourner au plus tard le 17 Mai 2026

Brocante/Bourse aux jouets et vêtements  
Meschers/Gironde Dimanche 24 Mai 2026

Brocante : 3€ le mètre linéaire

Bourse aux jouets et vêtements : 4€ la table

Règlement lors de l'inscription

Nom : ..... Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Carte d'identité ou Permis de conduire ou Passeport ( copie à envoyer lors de l'inscription)

n° ..... Délivré(e) le : .....

par : .....

Raison Sociale : .....

N° SIRET : .....

Déclare sur l'honneur :

Pour les particuliers :

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L310-2 du Code du Commerce)

- Ne pas être commerçant(e)

- Ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du Code Pénal)

Pour les professionnels :

- Être soumis au régime de l'article L310-2 du Code du Commerce

- Tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (Art. R321-7 du Code Pénal)

Réserve un emplacement pour :

la brocante de ..... mètres linéaires x 3€ (minimum 5ml pour une voiture) = .....

(Selon la zone le véhicule ne sera pas autorisé)

la bourse aux jouets et vêtements de ..... tables x 4€ = .....

Je certifie avoir pris connaissance du règlement, m'engager à le respecter et certifie l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

Fait à ..... Le .....

Signature

Réservation effective après réception du bulletin d'inscription accompagné de la copie du justificatif d'identité et du règlement par chèque à l'ordre de « APE Les Petits Carrelets ».

Règlement :

1- La vente de boisson et produits alimentaires est exclusivement réservée aux commerces locaux et à l'association organisatrice

2- L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur, sont interdit les armes, les animaux vivants, les produits dangereux...

3- Vous organisez vous-même votre vente, prévoir table ou tapis pour l'exposition des biens (sauf pour la bourse aux jouets à la Passerelle où la table est fournie)

4- Une pièce d'identité sera demandée à l'arrivée de chaque exposant

5- Accueil des exposants à partir de 6h

6- Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement indiqué par l'organisateur, puis ira garer sa voiture dans les rues voisines (sauf pour ceux qui ont un emplacement avec voiture)

7- Les places réservées non occupées à 8h00 seront réattribuées

8- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire

9- Les organisateurs se réservent le droit de renvoyer tout exposant ne respectant pas le règlement de la manifestation

10- Le remboursement ne pourra avoir lieu qu'en cas d'annulation de la manifestation